

11^{ème} EDITION DU FORUM INTERNATIONAL MEDAYS
"A L'ERE DE LA DISRUPTION : BÂTIR DE NOUVEAUX
PARADIGMES"

JOURNEE DE TRAVAIL : "LE MAROC DANS LA CEDEAO : REALISER LA
CEDEAO DES PEUPLES"

COMMUNICATION DE M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES

Tanger, le 07 novembre 2018

Introduction

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est composée de quinze pays africains¹. Elle couvre une superficie de 5,1 millions de kilomètres carrés, soit 17 % de la superficie totale de l'Afrique. Les plus grands pays en termes d'étendue géographique sont le Niger (24,8 %) et le Mali (24,3 %), tandis que le plus petit est le Cap-Vert (0,1 %).

De par sa situation géographique, la région de la CEDEAO constitue un carrefour entre l'Afrique du Nord et celle australe mais aussi entre l'Afrique centrale et l'Océan atlantique. Cet emplacement géographique stratégique prédispose la région à être un passage incontournable entre les différentes régions économiques africaines avec la possibilité de former, à terme, le maillon central de l'intégration de l'Afrique.

La CEDEAO dispose d'un espace maritime important qui lui permet d'être connecté aux flux commerciaux internationaux. Seuls trois pays de la CEDEAO sont enclavés. Il s'agit du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Les douze autres Etats membres sont des pays côtiers et un parmi eux est un Etat insulaire composé d'un archipel de dix îles, à savoir le Cap-Vert. La façade atlantique de l'Afrique de l'Ouest abrite une route maritime importante qui relie l'Océan indien à l'Océan pacifique et qui seconde l'autoroute maritime mettant en relation l'Océan indien et la Méditerranée.

Cette communauté est riche en ressources agricoles, minières et énergétiques, dispose d'un marché intérieur de 327 millions de consommateurs et enregistre un PIB avoisinant les 700 milliards de dollars.

Dans le sillage de son retour à l'Union africaine, entériné le 30 janvier 2017 à Addis-Abeba, le Maroc a présenté officiellement sa demande d'adhésion à la CEDEAO. Le 51^{ème} sommet de celle-ci, tenu le 04 juin 2017, a donné son accord de principe, ouvrant ainsi la voie aux négociations juridiques et techniques entre les deux parties.

La demande d'adhésion du Maroc à la CEDEAO intervient dans un contexte :

- international qui se caractérise par le déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie du Sud-Est, par la crise en Europe accompagnée d'une montée des extrêmes droites, par les tentations protectionnistes, par les remises en cause des accords de libre-échange et par l'instabilité dans les pays du Proche et du Moyen Orient,

- régional qui est marqué par la non réalisation du projet de l'Union maghrébine et l'entrée de certains de ses membres dans le cycle d'instabilité, par le développement de l'insécurité dans la bande sahélo-saharienne, par l'intensification des flux d'immigrants africains, par la croissance économique soutenue dans la plupart des pays de la CEDEAO, par la forte présence des pays émergents, notamment la Chine et l'Inde en Afrique subsaharienne et par le retour des grandes puissances en Afrique, notamment la France et les Etats Unis,
- national qui se distingue par une nouvelle vision stratégique, par l'importance que revêt la question de l'intégrité territoriale pour le Maroc et par la volonté à la fois de dépasser les relations bilatérales pour aller vers des regroupements régionaux africains et de faire du territoire national un hub régional.

Workshop 1 : Les fondements de la vocation ouest-africaine du Maroc

Carrefour historique de civilisations, longtemps tourné vers la Méditerranée et l'Atlantique, le Maroc a atteint, aujourd'hui, une maturité politique, économique, humaine qui lui permet de reconnaître et de choisir ses appartenances. Ce choix a été exprimé de manière extrêmement claire par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI lors du retour du Maroc à l'Union africaine. Il s'est réaffirmé avec la demande d'adhésion du Royaume à la CEDEAO.

Accordant une importance particulière à la coopération sud-sud, le Maroc place l'Afrique, en général, et l'Afrique de l'Ouest, en particulier, au cœur des priorités de sa politique étrangère.

Le positionnement stratégique du Maroc vis-à-vis de l'Afrique de l'Ouest est mû, principalement, par des considérations de développement de la région. Celles-ci traduisent la ferme volonté du Royaume d'accompagner le processus de convergence économique, sociale et institutionnelle de ses partenaires ouest-africains.

La vocation ouest-africaine du Maroc puise ses fondements dans les éléments suivants :

- **La position géographique du Maroc** : le Royaume a toujours été tourné vers l'Afrique de l'Ouest, une région qui constitue son espace d'appartenance naturel.
- **Les liens historiques et spirituels qui sont autant de marqueurs civilisationnels de l'ancestralité des relations du Royaume avec l'Afrique de l'Ouest** : l'ancrage ouest-africain du Royaume plonge ses racines dans une histoire millénaire qui a tissé un étroit entrelacs culturel et spirituel entre le Maroc et toute la région. Le Maroc a permis l'introduction en Afrique de l'Ouest d'un Islam Sunnite de rite Malékite et de doctrine Ashâari. Dès le 8^{ème} siècle, l'Islam s'est répandu de façon pacifique via les réseaux caravaniers, à partir du sud du Maroc vers l'Afrique de l'Ouest, notamment vers le sud du Sahara, le fleuve Sénégal, le bassin du Niger et le lac Tchad.
 - Le Maroc constitue, depuis longtemps, une destination privilégiée pour la formation islamique des étudiants d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, à travers le réseau des confréries soufies marocaines. Pendant des siècles, les étudiants de Tombouctou, Marrakech, Chenguit et Fès avaient accès aux mêmes manuels du Fiqh, la jurisprudence islamique.

- Les confréries soufies marocaines ont joué un rôle important en Afrique de l'Ouest. Les deux confréries qui eurent le plus d'impact sont la Qadiriya et la Tijanniya, fondées par le savant et mystique Ahmad al-Tijânî (1737-1815) dont le tombeau se trouve à Fès. Ces confréries ont en commun une affiliation spirituelle avec le Maroc. La ville de Fès qui abrite le mausolée du père spirituel de la confrérie "Sheikh Ahmed Tijani" représente une destination de pèlerinage pour des millions d'adeptes. Aujourd'hui, ces confréries soufies qui trouvent leurs racines au Maroc sont très présentes en Afrique de l'Ouest.
- **La politique africaine du Maroc** qui est fondée sur le renforcement de partenariats mutuellement profitables avec les pays africains, la mobilisation collective des acteurs nationaux en faveur du développement d'ensemble du continent, l'appui en matière de développement humain et le rapprochement des groupements régionaux ainsi que sur l'implication assidue du Maroc en faveur des causes du continent. Cette politique mise en œuvre par le Royaume du Maroc depuis le début des années 2000 a donné une impulsion aux relations avec les pays de la CEDEAO. Ces relations viennent de connaître, récemment, un second souffle avec les Visites Royales qui ont été couronnées par la signature de plusieurs accords et conventions, couvrant différents domaines.
 - De 1999 à fin 2017, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a effectué 53 visites dans 27 pays africains. Plus de la moitié de ces visites a concerné les pays de la CEDEAO. Parmi ces visites, le Souverain s'est rendu pour la première fois dans deux pays en Afrique de l'Ouest : Nigeria et Ghana.
 - Plus de la moitié des accords de coopération², liant le Maroc à son continent concernent les pays de la CEDEAO.
- **La présence importante des entreprises marocaines sur le continent, notamment en Afrique de l'Ouest** : la forte impulsion donnée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI à la diplomatie économique marocaine en Afrique, à partir des années 2000, a ouvert la voie aux grandes entreprises marocaines et a favorisé l'émergence de "champions régionaux". Plus de 1.000 opérateurs marocains sont présents en Afrique. Sur la période 2008-2015, ces opérateurs ont investi près de 2,2 milliards de dollars sur le continent³. Ces opérateurs œuvrent dans des domaines stratégiques pour le continent, notamment le secteur minier, le secteur agricole et halieutique, et le secteur des infrastructures, du transport aérien et des télécoms.

Workshop 2 : Ce que peut apporter le Maroc à la CEDEAO

La demande d'adhésion du Maroc à la CEDEAO cristallise sa vocation ouest-africaine et consacre sa volonté d'un ancrage stratégique en Afrique de l'Ouest, affranchi de l'ambivalence d'agendas politiques étroits. Car les grands problèmes politiques, sécuritaires, économiques et sociaux de cette communauté sont au cœur des préoccupations du Maroc.

Cette demande n'est pas seulement un geste politique. Elle traduit, aussi, l'engagement du Royaume à soutenir les pays ouest-africains pour bâtir, ensemble, des économies solides, à travers le transfert des savoir-faire, la formation des ressources humaines, le partage de l'expertise dans divers domaines, l'investissement dans les secteurs clés de l'économie africaine et la mutualisation des ressources.

Le Royaume du Maroc veut construire avec ses partenaires de la région ouest-africaine un pôle de stabilité et développer un grand ensemble régional qui préserve l'identité culturelle et spirituelle des populations.

L'adhésion du Maroc à la CEDEAO est **porteuse de multiples opportunités** à cette communauté, d'ordre stratégique, géopolitique, économique, social, culturel et environnemental.

Sur le plan stratégique, l'adhésion du Maroc à la CEDEAO pourrait être considérée comme une force d'équilibre et un facteur de stabilisation de la région. Les 15 pays formant la CEDEAO sont hétérogènes à la fois par leur appartenance à différents sphères politico-culturelles et par l'inégalité de leur poids démographique et le niveau de leur PIB.

- Deux grandes organisations politico-culturelles, à savoir la francophonie et le Commonwealth continuent d'exercer leur influence sur la région.
- Le Nigéria et le Ghana représentent à eux seuls 60% de la population et 84% du PIB de la communauté.

Sur le plan géopolitique, cette adhésion va se traduire par :

- l'accès à une position stratégique exceptionnelle qui s'étend du Golfe du Guinée à la Méditerranée et qui s'ouvre sur l'Europe et bénéficie des relations privilégiées du Maroc avec les pays du Golfe,

- l'accroissement de l'importance de la CEDEAO, le renforcement de son rôle sur le continent africain et l'élargissement de ses marges de manœuvre vis-à-vis des acteurs extérieurs,
- le renforcement de l'attractivité de la région avec un marché potentiel de 360 millions de consommateurs et des ressources naturelles importantes et diversifiées.

Sur le plan économique, l'adhésion du Maroc à la CEDEAO pourrait constituer un facteur positif pour la dynamique économique des pays membres et notamment un nouveau moteur de développement pour les économies à forte composante d'hydrocarbures et ce, grâce à l'ouverture d'un nouveau marché de 35 millions de consommateurs, à l'importance des flux d'investissements marocains et la possibilité de partage des savoir-faire accumulés par le Maroc dans différents domaines : l'agriculture, l'infrastructure, l'énergie, l'industrie et la sécurité. En outre, le Maroc pourrait accompagner le processus de transition économique en Afrique de l'Ouest au service d'une forte intégration régionale et apporter son expertise dans des secteurs-clés, tels que l'automobile et l'aéronautique.

En cas d'adhésion du Maroc à la CEDEAO, ce nouvel ensemble économique deviendrait la 16^{ème} puissance économique mondiale⁴, avec un PIB avoisinant les 800 milliards de dollars, devant la Turquie.

Sur le plan humain et social, le Maroc pourrait contribuer davantage à l'édification du capital humain et au renforcement des compétences ouest-africaines. Le Royaume s'est, toujours, engagé dans la formation des cadres et étudiants africains. A titre illustratif, entre 1986 et 2017, 5.000 cadres administratifs africains ont perfectionné au Maroc leurs connaissances et leur expertise et 25.000 africains, dont la majorité est originaire de l'Afrique de l'Ouest, ont poursuivi leurs études au Maroc⁵.

Sur le plan culturel et spirituel, le Maroc est en mesure de contribuer à l'élaboration et à la mise en place, au niveau des pays de la CEDEAO le souhaitant, de processus de réconciliation nationaux grâce à sa vision novatrice de l'identité nationale.

Parce que la réconciliation passe par la liberté de culte et la tolérance religieuse, le Maroc pourrait contribuer encore plus à la lutte contre la radicalisation en Afrique de l'Ouest. Il met, déjà, à la disposition des pays ouest-africains son expérience en matière de maîtrise du champ religieux.

Plusieurs cadres religieux en provenance des pays ouest-africains sont annuellement formés dans l'Institut Mohammed VI de formation des imams morchidines et morchidates, qui a pour objectif la promotion des valeurs et des finalités de l'Islam authentique, empreint de respect mutuel, de générosité, d'ouverture et de cohabitation. A titre illustratif, 631 imams originaires de la région ont bénéficié des cours de l'Institut durant les deux années de 2015 et 2016⁶.

Sur le plan environnemental, le Maroc pourrait contribuer à l'éco-transition de la région, c'est-à-dire le passage à un modèle économique plus soutenable, inclusif et respectueux de l'environnement, au moyen de l'adaptation au changement climatique, de la transition vers les énergies renouvelables, de l'agriculture raisonnée... Sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, le Maroc est devenu l'un des pays leaders en matière de changement climatique et d'empreinte écologique, au bénéfice d'un développement économique, humain et environnemental plus soutenable. En particulier, le Maroc est en train d'acquérir une expertise dans le domaine des énergies renouvelables, notamment le solaire (cf. parc solaire de Ouarzazate) dont il pourrait faire bénéficier les autres pays ouest-africains.

Pour ce qui est de la gestion de la migration, la CEDEAO a besoin de recourir à une nouvelle approche : pour cette communauté, la majorité des flux migratoires (84%⁷) est intra régionale. La migration au sein de ce groupement est 7 fois supérieure aux flux migratoires vers les autres régions du monde⁸. Dès son retour à l'Union africaine, le Maroc a été chargé de la question de la migration. Il a adopté, en 2013, une nouvelle politique d'immigration et d'asile qui a été bien perçue par la communauté internationale. L'expérience marocaine serait certainement profitable à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique migratoire pour l'ensemble de la CEDEAO.

Le Maroc pourrait faire bénéficier la CEDEAO de son expérience **en matière de réformes et de gouvernance** d'autant que cette communauté a besoin de se réformer pour mettre fin à la lenteur dans les prises de décision et pour mieux assurer leur suivi, d'entamer des négociations afin de rééquilibrer les relations asymétriques avec l'Europe et d'entreprendre la restructuration du secteur de la défense et de la sécurité, surtout après la crise de la Gambie.

Dans le domaine judiciaire, le Maroc pourrait apporter le fruit de son expérience et de son savoir-faire, en particulier, à la Cour de justice de la CEDEAO, principal organe judiciaire de la communauté dont les compétences sont définies par des articles 15 et 16 du traité révisé de 1993. Cette Cour entend élargir ses compétences à de nouveaux domaines qui touchent la vie de l'organisation. Il s'agit notamment, de la création d'un tribunal d'arbitrage prévue à l'article 16 du traité révisé et de la mise en place d'une charte des droits de l'homme.

Workshop 2-bis : Ce que peut apporter la CEDEAO au Maroc

L'adhésion du Maroc à la CEDEAO est porteuse de multiples enjeux, d'ordre stratégique et économique.

Sur le plan stratégique, les gains escomptés de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO sont réels. Outre son nouveau positionnement sur l'échiquier régional et international ainsi que les effets potentiellement positifs sur la question de l'intégrité territoriale, le Maroc sera partie prenante dans les réformes institutionnelles et normatives à mener au niveau de la CEDEAO et de l'Union africaine. Il deviendra un acteur principal dans les processus d'intégration économique régionale et continentale qui devraient déboucher sur la mise en place d'une Communauté Economique Africaine.

L'adhésion du Maroc à la CEDEAO est, également, susceptible de renforcer la position du Maroc en tant que lien entre l'Afrique et les pays développés, notamment européens, d'élargir et d'approfondir les relations avec les pays du Sud. Le Maroc aura la possibilité de contribuer directement et efficacement à l'édification d'une stratégie collective de paix et de sécurité régionale, ce qui lui permettra, en tant que pays limitrophe de l'espace sahélo-saharien, de se prémunir contre les pressions qui s'exercent sur son territoire national et sur ses intérêts stratégiques dans la région.

Par ailleurs, le Maroc pourrait considérer son adhésion à la CEDEAO comme tremplin pour se projeter vers d'autres communautés économiques régionales. Dans cette perspective, il serait opportun de se rapprocher, avant même 2028, date prévue pour la formation de la Communauté Economique Africaine par la fusion des différentes communautés économiques régionales, de la COMESA (marché commun des états de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe) de la CAE (Communauté d'Afrique de l'Est) et de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) qui viennent de former un grand ensemble fort de 600 millions d'habitants, appelé "la zone de libre-échange Tripartite" et, également, de la CEN-SAD (Communauté des états Sahélo-Sahariens) qui compte 24 Etats et dont le Maroc est membre.

En outre, le développement des relations entre le Maroc et les pays de la CEDEAO situés sur la façade atlantique pourrait constituer une première étape vers la formation, à moyen terme, d'une Communauté Africaine de l'Atlantique, tant souhaitée par le Maroc.

Sur le plan économique, l'adhésion du Maroc à la CEDEAO offrira nécessairement de nouvelles opportunités à l'économie marocaine. Outre l'accès au marché régional de la CEDEAO, le Maroc pourra compenser une partie de son déficit commercial avec l'Europe par le surplus dégagé à travers le commerce extérieur avec les pays de cette Communauté.

Dans la stratégie de l'Union africaine, l'intégration continentale passe par le développement et l'intensification des relations au sein des communautés économiques régionales et entre elles. En tant que nouveau membre de la CEDEAO, une des communautés régionales de l'Union africaine, le Maroc se place au cœur de la dynamique africaine. Les entreprises marocaines ne seront plus défavorisées face à la concurrence des firmes européennes et asiatiques puisque la CEDEAO a conclu un accord de partenariat économique avec l'Union européenne et ne cesse de développer ses relations économiques avec les pays émergents.

Dans un contexte où le centre de gravité de l'économie mondiale se déplace vers l'Asie du Sud-Est et où la récession semble s'installer en Europe, la CEDEAO et, au-delà, l'Afrique subsaharienne offrent au Maroc une occasion historique pour, à la fois, accroître ses échanges extérieurs, accélérer l'internationalisation croissante des entreprises marocaines et renforcer l'attractivité de son économie.

Workshop 3 : Dialogue ouest-africain : la co-construction de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO

Les modalités d'adhésion du Maroc à la CEDEAO feront l'objet de négociations entre les parties. Il ne s'agit aucunement d'un *package deal* qui sera imposé par la CEDEAO au Maroc dans une logique de *take-it or let-it*.

En effet, l'article 62 du traité fondateur de cette Communauté précise que les conditions d'adhésion d'un Etat seraient fixées par la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernements. Il ne conditionne surtout pas l'Etat candidat à une acceptation intégrale et sans réserve de tout le corpus juridique de la CEDEAO. De plus, aussi bien la Convention de Vienne sur le droit des traités que la pratique internationale bien établie admettent la capacité d'un Etat à émettre des réserves sur des points précis des instruments juridiques ratifiés, tant que lesdites réserves ne contredisent pas les objectifs fondamentaux de ces instruments.

Par ailleurs, aussi bien la Convention de Vienne sur le droit des traités que la pratique internationale bien établie admettent la capacité d'un Etat à émettre des réserves sur des points précis des instruments juridiques ratifiés tant que lesdites réserves ne contredisent pas les objectifs fondamentaux de ces instruments. En clair, le Maroc et la CEDEAO sont appelés à conduire des négociations juridiques et techniques pour parvenir à un accord sur les conditions et modalités pratiques de l'adhésion. Lequel accord devra être soumis pour validation définitive à la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement.

La demande d'adhésion du Maroc à la CEDEAO ne peut être concrétisée que si le Royaume dispose d'un engagement sans faille et d'une confiance auprès de tous ses partenaires ouest-africains.

Jusqu'à présent, et ce pour des raisons historiques et de proximité géographique, les relations, notamment économiques, du Maroc avec la CEDEAO sont concentrées sur les pays francophones. Toutefois, les pays qui présentent de grands potentiels sont des pays anglophones, notamment le Nigéria et le Ghana. A ce titre, la diplomatie marocaine est appelée à orienter ses efforts davantage vers ces économies en mobilisant toutes les parties prenantes : Etat, secteur privé, société civile, think tanks et universités.

Le Maroc devrait prendre en considération les préoccupations et les inquiétudes de certains pays de la CEDEAO, soulevées suite à sa demande d'adhésion à cette communauté. Il devrait communiquer sur les retombées favorables et sur son apport potentiel à l'édifice ouest-africain. Cela donnera au Royaume, lors des négociations, une marge suffisante pour tenter de limiter les risques potentiels de l'adhésion à cette région, qui est en voie d'intégration.

Les risques potentiels qu'il va falloir anticiper et qui appellent à une vigilance particulière de la part du Royaume peuvent émaner du terrorisme et de l'insécurité, de la migration massive des subsahariens, de l'instabilité monétaire...

Le premier risque est en rapport avec l'instabilité politique et sociale qui caractérise les pays de la CEDEAO et qui trouve son origine dans des facteurs exogènes et endogènes. Les premiers concernent le réchauffement climatique, le phénomène du terrorisme sévissant dans la région de la CEDEAO et la bande sahélo-saharienne, la piraterie maritime et l'interventionnisme des pays étrangers. Quant aux seconds, ils découlent de la nature même de la gouvernance qui domine dans la région.

Le second risque concerne l'acceptation du principe de la libre circulation des personnes, une des conditions pour accéder, normalement, au premier stade d'intégration à la CEDEAO. La libre circulation donnera lieu, inéluctablement, à des flux importants de migrants. Le Maroc attirera, en effet, à la fois les migrants désireux de s'y installer et ceux en transit vers l'Europe.

Le troisième risque est d'ordre monétaire. Si la décision est maintenue, ce qui est improbable, le passage à la monnaie unique, à l'horizon 2020, pourra engendrer une instabilité monétaire, d'autant que la région d'Afrique de l'Ouest est loin de constituer une zone monétaire optimale. Les économies de cette région sont hétérogènes, extraverties et instables et, en plus, elles ne disposent pas de la garantie du Trésor français, comme c'est le cas pour le franc C.F.A. (communauté financière africaine) qui est appelé à disparaître avec le passage éventuel à la monnaie unique.

Partant de ce qui précède et afin de minimiser les risques sur l'économie et la société marocaine de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO, il est proposé ce qui suit :

❖ **Privilégier l'option d'une communauté économique à deux vitesses**

Le Maroc devrait préparer soigneusement et sans précipitation le processus de son adhésion à la CEDEAO, en tirant les enseignements des accords de libre-échange conclus par le passé avec les grandes puissances et en prenant en ligne de compte les projets en cours d'établissement d'une zone de libre-échange continentale en Afrique (44 pays africains ont signé l'accord fin mars 2018) et celle à l'échelle du monde arabe.

Le concept d'une "communauté à deux vitesses" peut être une solution appropriée, d'autant plus que les membres actuels de la CEDEAO ont déjà atteint un stade avancé dans le processus de l'intégration communautaire. Cela permettrait au Maroc d'être mieux armé face aux risques ci-après :

- Pour ce qui est du risque d'enlissement dans les problèmes d'insécurité et de terrorisme qui perturbent la région et qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'économie et la société marocaine, le Maroc devrait privilégier, dans ses relations, les pays dont les structures sont les plus stables et s'appuyer, en cas de conflits majeurs, sur l'Organisation des Nations-Unies et les institutions internationales.
- Pour amoindrir le risque d'une immigration que l'économie et la société marocaine ne supporteraient pas, le Maroc devrait militer en faveur de l'application progressive du principe de la libre circulation des personnes. De ce fait, un certain nombre de conditions, comme, par exemple, l'obligation d'obtenir un contrat de travail pour les travailleurs et de disposer d'un projet d'investissement pour les hommes d'affaires pourraient être des mesures de limitation. L'argument en faveur de cette démarche réside dans le fait que le Maroc est considéré comme un pays de transit qui pourrait attirer des flux migratoires, au-delà de sa capacité d'accueil.
- S'agissant de la question monétaire, le Maroc devrait plaider en faveur du report de l'adoption de cette monnaie unique jusqu'à ce que les conditions soient réunies et ce, dans l'intérêt du Royaume et de celui de la CEDEAO.

❖ **Revoir la politique commerciale extérieure du Maroc**

Le Maroc est appelé, avec l'adhésion à la CEDEAO, à réviser sa politique commerciale extérieure, notamment sur les droits de douane, le tarif extérieur et les règles d'origine.

Pour accéder au premier stade de l'intégration au sein de la CEDEAO, celui de la zone de libre-échange, il est nécessaire de supprimer les droits de douane et d'accepter le principe de la libre circulation des marchandises avec les pays de la Communauté. Cela ne devrait pas poser, en principe, de problèmes particuliers pour l'économie marocaine dès lors qu'elle est relativement plus avancée par rapport à ses partenaires de la région.

Cependant, cela n'empêche pas qu'il y ait des produits marocains qui peuvent être sensibles à l'importation de produits concurrents, en provenance des pays de la CEDEAO. Ainsi, il serait souhaitable d'associer les organisations professionnelles des producteurs du Maroc pour dresser l'état des lieux des branches et des produits sensibles. Il sera dès lors plus facile de négocier le calendrier des suppressions progressives des droits de douane et, éventuellement, d'établir la liste des produits qui nécessiteraient un traitement spécifique.

Pour accéder au second stade de l'intégration, en l'occurrence celui de l'union douanière, il faudrait adopter le tarif extérieur commun vis-à-vis des pays ne faisant pas partie de la CEDEAO qui est entré en vigueur en janvier 2015. Dans ce cas, le Maroc sera amené à harmoniser sa politique commerciale extérieure avec celle de la CEDEAO. Il sera, toutefois, possible de soustraire de cette obligation les relations commerciales du Maroc avec l'Union européenne, dans la mesure où celle-ci vient de conclure un accord de libre-échange avec la CEDEAO, similaire à celui qu'elle a déjà signé avec le Royaume du Maroc.

L'adhésion à la CEDEAO implique nécessairement le respect des règles d'origine. Le Maroc devrait agir pour que soient considérés comme produits communautaires les biens fabriqués sur son territoire par les firmes européennes et les biens fabriqués par les entreprises marocaines à partir de matières premières et demi-produits, importés de l'Union européenne.

Dans la perspective de l'établissement d'une zone de libre-échange entre l'Europe et la CEDEAO, l'obtention d'une telle dérogation est de nature à renforcer l'attractivité du Maroc auprès des investisseurs européens et de favoriser les exportations marocaines à destination de la Communauté.

❖ Procéder à la refonte du modèle économique du Maroc, à l'aune de l'adhésion à la CEDEAO

Le Maroc a besoin d'un nouveau modèle de développement, plus adapté aux spécificités du pays, qui réponde aux exigences d'une émergence économique qui suppose une plus grande intégration dans les chaînes de valeur ajoutée mondiales et qui permette d'exploiter l'important potentiel de l'adhésion du Royaume à la CEDEAO.

Pour ce faire, il est nécessaire de revoir les politiques publiques nationales dans les domaines de l'économie, des finances, de l'énergie, des infrastructures, de l'environnement..., en prenant en considération les impératifs de l'intégration régionale ouest-africaine. De plus, il est opportun de rénover le cadre institutionnel et réglementaire qui a accompagné la croissance des relations économiques entre le Maroc et les pays de la CEDEAO.

A cet effet, il faudrait diversifier l'offre exportable marocaine, tout en donnant la priorité, au niveau de la promotion des ventes à l'étranger, aux secteurs où le Maroc enregistre une surcapacité de production. Il est important d'impliquer les PME pour élargir le cercle des entreprises agissant en matière de renforcement des relations économiques entre le Maroc et les pays de la CEDEAO. De plus, les pouvoirs publics devraient mettre en œuvre une stratégie appropriée de développement du transport, principalement maritime.

Il faudrait, enfin, favoriser les synergies entre les différentes formes de coopération avec la CEDEAO et fonder ces relations sur des bases durables pour mieux répondre aux défis du développement et pour réussir la pleine et positive insertion de l'économie africaine dans l'économie mondiale.

Notes de références

¹ Les États membres de la CEDEAO sont respectivement le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Sierra Leone et le Togo

² Plus de 1.000 accords ont été conclus depuis 2000 par le Royaume du Maroc, avec plus de 40 pays africains contre, seulement, 500 accords entre 1956 et 1999.

³ Discours de M. Nasser BOURITA, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Maroc, Journée de l'Afrique célébrée le 08 juin 2017

⁴ BARMA, Aboubacar Yacouba. Adhésion du Maroc à la CEDEAO : la véritable étude d'impact officiellement lancée. *La tribune Afrique*, [en ligne], 02 février 2018.

⁵ Selon les données de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale

⁶ Mali 170, Côte-d'Ivoire 199, Guinée-Conakry 2 14 et Nigéria 48.

⁷ Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, Organisation Internationale pour les Migrations, 2015

⁸ Idem